



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'offre de soins**

La directrice générale

Paris, le **27 NOV. 2020**

DGOS/RH4/NA/I-20-004750

Madame la Secrétaire nationale,  
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux,

Vous nous avez fait part d'interrogations concernant les modalités d'attribution de la prime de service pour l'année 2020 et les années à venir en raison du remplacement de la notation par l'entretien professionnel pour évaluer la valeur professionnelle des agents des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Un arrêté modifiant l'arrêté du 24 mars 1967 relatif à la prime de service est actuellement en cours d'instruction par les différents services ministériels concernés. Ce projet d'arrêté porte deux mesures. La première concerne les modalités d'attribution de la prime de service pour l'année 2020 : la note attribuée en 2019 sera maintenue en 2020. Un taux d'évolution annuelle, identique à tous les personnels et défini par l'autorité investie du pouvoir de nomination, lui sera appliqué. La note ainsi obtenue servira de base au calcul du montant de la prime. Les agents nouvellement affectés au sein d'un établissement se verront attribuer une note au regard de l'entretien professionnel de 2020. Les règles d'abattement prévues par l'arrêté du 24 mars 1967 précité demeurent applicables.

La seconde mesure consiste à prévoir qu'une autorisation spéciale d'absence (ASA) liée au covid-19 constitue une absence ne devant pas entraîner d'abattement sur le montant de la prime de service.

Les modalités d'attribution de la prime de service pour les années à venir restent à déterminer. Elles dépendront de l'avancée des négociations sur la refonte du régime indemnitaire au sein de la fonction publique hospitalière dans le cadre du Ségur de la Santé. En tout état de cause, la prime de service sera versée aux agents concernés jusqu'à l'instauration du nouveau régime indemnitaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Mireille STIVALA  
Secrétaire générale de la Fédération  
de la santé et de l'action sociale CGT

Monsieur Didier BIRIG  
Secrétaire général de la Fédération FO  
des personnels des services publics et des services de santé

Madame Evelyne RESCANIERES  
Secrétaire générale de la Fédération CFDT Santé-Sociaux

Monsieur Jean-Marc DEVAUCHELLE  
Secrétaire général de SUD Santé-Sociaux

Madame Françoise KALB  
Secrétaire nationale de l'UNSA Santé-Sociaux

Pour la directrice générale de l'offre de soins  
L'adjointe à la sous-directrice  
des ressources humaines du système de santé

Eva JALLABERT